

Bruxelles / Au conseil communal de ce lundi, majorité et opposition ont débattu sur la gestion de la mobilité dans le Pentagone

Excès de lenteur judiciaire dans la zone 30

« Il faut expliquer aux automobilistes l'intérêt de cette mesure pour qu'ils la respectent »

Le 16 septembre 2010, la Ville de Bruxelles mettait en place la zone 30 dans le Pentagone. Quatre mois plus tard, aucun PV pour excès de vitesse n'a été dressé. Lors du conseil communal de ce lundi, la conseillère de l'opposition, Marie Nagy (Ecolo), a interpellé le Collège à ce propos. « A part lors du lancement, aucune campagne de sensibilisation n'a eu lieu. Il faut expliquer aux automobilistes l'intérêt de cette zone 30 pour qu'elle soit respectée. Nous devons leur dire que cela améliore la qualité de vie des habitants, réduit le bruit... Aujourd'hui, nous avons vraiment le sentiment que les gens conti-



©D.R.

nent à rouler à plus de 30 km/h. »

Pour Marie Nagy, la Ville ne met rien en œuvre pour faire respecter la limitation. « A part les panneaux indicatifs, il n'y a eu aucun aménagement. Nous pourrions par exemple créer une piste cyclable plus importante rue de la loi. Il faut aussi une plus grande cohéren-

ce. Les gens ne s'y retrouvent pas puisque la zone 30 ne concerne pas les grands boulevards ni Laeken ou Neder. C'est dommage car cela déforce la mesure. »

La conseillère ne souhaite pas mettre en place des contrôles de vitesse systématiques mais reconnaît qu'à un moment, il faudra en passer par là. « Malheureusement, je constate qu'aucun PV n'a été établi. Si on veut que les voitures roulent moins vite, il faudra passer par une mesure effective de contrôle. »

Marie Nagy reste persuadée que la mesure peut être efficace pour fluidifier le trafic dans le centre-ville. V.L.H.

« Il faut savoir si le parquet peut traiter les PV pour excès de vitesse avant de placer des radars automatiques »

Lors de la mise en place de la zone 30, l'échevin de la Mobilité, Christian Ceux (CDH), s'était donné entre 3 et 6 mois pour évaluer la formule. « Cela ne fait que quatre mois. Nous sommes donc dans les temps. Il nous semblait logique de ne pas pénaliser les automobilistes pendant cette période. Au mois de mars, nous aurons des données chiffrées grâce aux 10 radars préventifs que nous avons placés. Le bureau d'étude Agora nous rendra alors ses conclusions. »

A cause du gel et de la neige, les vitesses enregistrées par les radars étaient forcément moindres qu'habituellement.



© ALAIN DEWEZ

Sauf rue de la loi et boulevard Pachéco. « On les prend souvent en exemple et il est vrai que les gens ne roulent pas à 30 km/h sur ces axes. Par contre, il y a un phénomène d'autocensure. Certes, les automobilistes dépassent la vitesse mais ils roulent quand même moins vite qu'avant. »

Après le mois de mars,

l'échevin réfléchira à de nouveaux aménagements. « Déjà maintenant, lorsque nous établissons un contrat de quartier, nous pensons à rétrécir la voirie, mettre des emplacements de parking supplémentaires, installer des casse vitesse... »

Quant aux contrôles de vitesse systématiques, la question reste en suspens. « Nous devons avoir une réunion avec le parquet. S'il ne peut pas suivre et traiter les dossiers, nous n'allons faire travailler nos policiers pour rien. La mise en place de cette zone 30 est un travail de longue haleine qui doit être suivi pour réellement améliorer la qualité de vie des habitants du centre-ville. » V.L.H.